

CALEDON



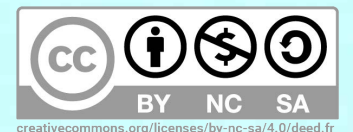
INSTITUTE OF
SOCIAL POLICY

L'économie sociale au Québec: le point de vue d'un praticien

par

William A. Ninacs

novembre 1998



L'économie sociale au Québec: le point de vue d'un praticien

par

William A. (Bill) Ninacs

novembre 1998 *

* Le texte original en anglais a été rédigé le 19 janvier 1998.

La traduction de ce document a été rendu possible grâce à l'appui de la division de Partenariats en développement social du ministère Développement de ressources humaines Canada.

La version anglaise de cet article sera publié dans: Eric Shragge (ed). *Social Economy: Critiques and Perspectives*. Montréal: Black Rose Books.

Lévesque, Benoît et Ninacs, William A. (1997). « The Social Economy in Canada : The Québec Model » dans *Local Strategies for Employment and the Social Economy*, actes de la Conférence, Montréal, Les publications de l'IFDÉC, pp. 123-136.

Lévesque, Benoît, Mendell, Marguerite et Van Kemenade, Solange (1996). *Les fonds régionaux et locaux de développement au Québec : des institutions financières relevant principalement de l'économie sociale*, Montréal, Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats, Université du Québec à Montréal, 34 pages.

Lévesque, Benoît et Malo, Marie-Claire (1992). « The 'Social Economy' in Quebec : A Misunderstood Concept, a Significant Economic Fact » dans Defourny, Jacques et Campos Monzon, José Luis (éditeurs), *Économie Sociale : entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector: Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et De Boeck-Wesmael, Inc.

Macfarlane, Richard, et Laville, Jean-Louis (1992). *Developing Community Partnerships in Europe : New Ways of Meeting Social Needs in Europe*, Londres, Angleterre, Directory of Social Change et Calouste Gulbenkian Foundation, 121 pages.

Ninacs, William A. (1993). « Synthesizing the Research Results : Where is the Common Ground ? » dans *Making Waves*, vol. 4, n° 4, pp. 18-20.

Pelletier, Francine (1995). *Les centres de femmes : des sentiers et des chantiers économiques*, Montréal, L'R des centres de femmes du Québec, 87 pages.

Perusse, Madeleine (1997). *Prendre notre place : la position du RQCCCT*, Montréal, Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail, 1997, 7 pages.

Polanyi, Karl (1957). *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 315 pages.

Quarter, Jack (1992). *Canada's Social Economy : Cooperatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto : James Lorimer & Company Publishers.

Rifkin, Jeremy (1996). *La fin du travail*, Montréal, Éditions du Boréal, p. 328.

Roustang, Guy, Laville, Jean-Louis, Eme, Bernard, Mothé, Daniel et Perret, Bernard (1996). *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, 187 pages.

Shragge, Eric et Deniger, Marc-André (1997). « Workfare in Quebec. » dans Shragge, Eric (éditeur), *Workfare : ideology for a New Under-Class*, Toronto, Garamond Press, pp. 59-83.

Valadou, Christian (1995). *Les entreprises d'insertion au Québec : état des lieux*, Montréal, Collectif des entreprises d'insertion du Québec, 83 pages.

Defourmy, Jacques (1992). « *The Origins, Forms and Roles of a Third Major Sector* » dans Defourmy, Jacques et Campos Monzon, José Luis (éditeurs), *Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique/The Third Sector : Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, CIRIEC et De Boeck-Wesmael, Inc., 1992, pp. 29-32.

Fonds de développement de l'économie sociale. Document de travail interne non publié, p. 2.

Gagnon, Claire, Lauzon, Johanne et Rivet, Isabelle (1997). « L'économie sociale : une tour de Babel ? » *La Gazette des femmes*, vol. 19, n° 4, novembre-décembre, pp. 13-14.

Godbout, Clément (1997). « The Example of Local Investment Societies for Employment Development as a Mobilising Tool for Local Capital by the Trade Union Movement » dans *Local Strategies for Employment and the Social Economy*, pp. 73-76.

Gouvernement du Québec (1996). *Un Québec de responsabilité et de solidarité : oser choisir ensemble*, document de réflexion préparatoire à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, mars, p. 43.

Gravel, Jean-Paul (1992). *Les coopératives au Canada : le cas du Québec*, Sherbrooke, Québec, Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), 1992, 21 pages, pp. 5-6.

Groupe de travail sur l'économie sociale (1996). Defourmy, Jacques, « L'émergence du secteur d'économie sociale en Wallonie. » *Coopératives et développement*, vol. 23, n° 1, 1991, pp. 151-175.

Guay, Lorraine (1997). « La Marche des femmes *Du pain et des roses* contre la pauvreté » dans *Du néolibéralisme à l'économie sociale : le combat des femmes*, actes du deuxième séminaire international sur l'économie solidaire, Montréal, Relais-femmes, pp. 41-50.

Ishigami, Keitaro (1995). *New Approaches to Public-Private Projects in Japan*, Nomura Research Institute, Ltd.

Lachapelle, René (1997). « Arrimer syndicats et entreprises communautaires » et Roy, Louis « Organismes communautaires, syndicats et réseau de la santé et des services sociaux : jusqu'où vont les alliances ? » dans Plamondon, Denis, Dubord, Sylvie, Maltais, Danielle, Brassard, Sylvie, Boivin, Huguette et Couture, Mario (éditeurs).

Au-delà de la tourmente : de nouvelles alliances à bâtir, Chicoutimi, Québec, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, pp. 205-218 et 81-90.

Lapointe, Danielle et Vachon, Bernard. (1997). « Création de services d'aide à domicile. » *Économie locale et territoires*, vol. 1, n° 3, avril, p. 3.

Laville, Jean-Louis. (1996). *An Approach of Non Profit Organizations and Welfare Mix : The « Proximity Services »*, Paris, Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie, Laboratoire de sociologie du changement des institutions, 47 pages.

Lévesque, Benoît (1997). « De promoteur à entrepreneur » *Le Devoir*, samedi/dimanche, 22/23 mars, p. A- 11.

Copyright © 1998, The Caledon Institute of Social Policy

ISBN 1-894159-28-4

Publication du :

Caledon Institute of Social Policy
1600, rue Scott, Bureau 620
Ottawa (Ontario) CANADA
K1Y 4N7

Tél. : (613) 729-3340 Télécopieur : (613) 729-3896
courier élec. : caledon@caledoninst.org
internet : www.caledoninst.org

On peut obtenir les publications du Caledon Institute de :

Renouf Publishing Ltd.
5369, rue Canotek
Ottawa (Ontario)
K1J 9J3
Tél. (613) 745-2665 Télécopieur : (613) 745-7660

et de Renouf Books :

Magasin d'Ottawa	71 1/2, rue Sparks, Ottawa	(613) 238-8985
Magasin de Toronto	12, rue Adelaide St. Ouest, Toronto	(416) 363-3171

22. Tous les mois de juin, l'Institut de développement communautaire de l'Université Concordia donne une formation de quelques jours, en anglais et en français, qui s'adresse aux intervenants et intervenantes du développement communautaire et du développement économique communautaire. En 1997, plus de 650 personnes y ont participé. Près du quart venaient d'autres provinces. Pour de plus amples renseignements, contacter : Lance Evoy, Concordia University, Loyola Campus, 7141, rue Sherbrooke Ouest, CC 326, Montréal, Québec, H4B 1R5 ; téléphone (514) 848-3956 ; télécopieur (514) 848-4598.
23. Il y a quelques années, Nancy Neamtan qui aujourd'hui préside le Chantier de l'économie sociale, a été citée exactement en ces termes : « la notion d'économie sociale, c'est une notion marginale, par rapport à ce qu'on appelle les ligues majeures », dans Lévesque, Benoît et Côté, Daniel, « L'état du mouvement coopératif au Québec », *Coopératives et développement*, vol. 22, n° 2, 1990-1991, p. 154.

Références bibliographiques

Arteau, Marcel. (1997). *Cooperative Movements in Quebec*, présentation lors d'un atelier, Global Awareness Society, International Annual Conference, Montréal, mai.

Aubry, François, et Charest, Jean (1995). *Développer l'économie solidaire – Éléments d'orientation*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux, 40 pages.

Belleau, Josée et D'Amours Martine (1993). *Tous les moyens du bord. Les centres de femmes : des chantiers économiques*, Montréal, L'R des centres de femmes du Québec, 47 pages.

Bélanger, Jean-Pierre (1996). *L'économie sociale : quelques dimensions (texte préliminaire)*, rapport interne, Québec, Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, pp. 36-37.

Belley, Thérèse (1997). « L'économie sociale, 'saveur' régionale » *Relations*, n° 635, novembre, pp. 272-274.

Bérubé, Jacques (1997). « Autopsie d'un consternant gâchis. » *Le Mouton Noir*, vol. III, n° 1, juin, p. 2.

Campbell, Mike (1997). « The Social Economy and Local Strategies for Employment » dans *Local Strategies for Employment and the Social Economy*, 1997, pp. 115-116.

Dallaire, Nicole (1997). *Le Workfare : pour quoi faire ?* Montréal : Conseil québécois de développement social, 32 pages.

D'Amours, Martine (1996). *Présence de l'économie sociale au Québec : une illustration dans six secteurs et sept régions*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 46 pages.

David, Françoise (1997). *Le mouvement des femmes et l'économie sociale : où en sommes-nous ?* Montréal, Fédération des femmes du Québec, 14 octobre, 6 pages.

15. Une opinion que les recherches semblent confirmer. Voir : Joyal, André, « Les entreprises alternatives au Québec » dans Lévesque, Benoît, Joyal, André et Chouinard, Omer (éditeurs), *L'autre économie : une économie alternative ?* Sillery, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1989, pp. 165-184, et « Les entreprises alternatives québécoises : à l'image de leurs homologues européennes », *Coopératives et développement*, vol. 20, n° 2, 1988-1989, pp. 69-88 ; Laville, Jean-Louis, « Les coopératives de travail en Europe. Éléments pour un bilan, 1970-1990 », *Coopératives et développement*, vol. 25, n° 1, 1993, pp. 5-29.
16. La Commission européenne identifie 17 domaines d'emplois qui d'après elle, pourraient créer 140 000 emplois dans ses pays membres. Il s'agit des services à domicile, de la garde à l'enfance, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'aide aux jeunes en difficulté et de l'insertion, de l'amélioration du logement, de la sécurité, des transports collectifs locaux, de la revalorisation des espaces publics urbains, des commerces de proximité, du tourisme, de l'audio-visuel, du patrimoine culturel, du développement culturel local, de la gestion des déchets, de la gestion de l'eau, de la protection et de l'entretien des zones naturelles, de la réglementation, du contrôle de la pollution ainsi que des installations correspondantes. Voir : Commission européenne, *Les initiatives locales de développement et d'emploi : enquête dans l'Union européenne*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1995, 122 pages.
17. « Regeneration through Work : Creating Jobs in the social economy », *Local Work*, n° 72, décembre 1996/janvier 1997, Manchester, Angleterre, Centre for Local Economic Strategies, pp. 1-7.
18. Les principes qui régissent les coopératives sont fondés sur l'axiome : « les personnes avant le capital » : 1) contrôle démocratique basé sur le principe de : un membre/un vote ; 2) rétention obligatoire par l'organisation d'une partie ou de la totalité des surplus ; 3) distribution des surplus qui ne pas été retenus selon la fréquence d'usage de la clientèle ou le membership et jamais en fonction de l'investissement ; 4) en cas de dissolution, aucune distribution aux membres des réserves accumulées.
19. Classé dans *Canadian Business*, 1997, vol. 70, n° 7, juin, pp. 150-151 et pp. 154-155.
20. La distinction entre privatisation et communautarisation n'est pas encore sortie des milieux académiques et le concept de « community care », si courant dans la littérature anglophone sur les questions sociales, est pratiquement inconnu au Québec. Il existe toutefois une exception : Vaillancourt, Yves, « Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux » dans Eme, Bernard, Favreau, Louis, Laville, Jean-Louis et Vaillancourt, Yves (éditeurs), *Société civile, État et économie plurielle*, Paris, Montréal, et Hull, CRIDA-CNRS, CRISES-UQAM, et UQAH, 1996, pp. 147-224.
21. *Nouvelles pratiques sociales*, une revue scientifique consacrée au travail social, à la distribution de services sociaux et de santé et les domaines qui y sont rattachés, organise chaque année une conférence sur des sujets qui soulèvent la controverse. En 1997, l'événement eut lieu au mois de mars à Montréal. Le thème en était : « L'économie sociale et les services sociaux et de santé : enjeux et perspectives ». Pour de plus amples renseignements, contacter : Yves Vaillancourt, directeur de la revue, au Département de travail social, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 3P8 ; téléphone (514) 987-3000, poste 4721 ; télécopieur (514) 987-4494.

Introduction

Les associations de base feront de plus en plus fonction d'arbitres et d'intermédiaires entre les forces, biens supérieures, du marché et de l'État. Elles seront les principaux défenseurs et vecteurs des réformes sociales et politiques. Suite à la réduction des diverses aides publiques, elles devront aussi probablement prendre en charge un nombre croissant de services aux personnes et aux quartiers en difficulté [Rifkin 1996].

Les prévisions que présente Rifkin pourraient bien être un résumé de l'évolution des organisations communautaires au Québec depuis le milieu des années soixante. En effet, les relations qu'elles entretiennent de façon continue avec l'État ont évolué du conflit vers la collaboration. Et bien que les activités de revendication soient toujours très présentes, elles ne sont plus à l'écart de l'effort de participation pour trouver des solutions qui satisferont toutes les parties impliquées. Le rôle que jouent les organisations communautaires dans la distribution de services n'en reste pas moins une source de tension et de malaise, sentiments qui sont également au coeur du débat sur l'économie sociale au Québec.

Le succès ou l'échec de l'économie sociale sera sûrement étroitement lié à la façon dont les organisations appartenant au mouvement des femmes et au mouvement communautaire participent à son développement. La relation que ces organisations entretiennent avec l'État jouera inévitablement une certaine influence. Depuis deux ans, plusieurs événements ont engendré des réactions aussi bien d'optimisme que de méfiance par rapport à l'économie sociale au Québec.

Les enjeux sont de taille ; car les inquiétudes qui les sous-tendent concernent un certain nombre de questions à la fois fondamentales et politiquement sensibles. Par exemple, l'enjeu du gouvernement du Québec réside en sa capacité à mobiliser une portion significative du mouvement des femmes et du mouvement communautaire – en d'autres termes, des organismes qui ont actuellement des mandats appauvris ou marginalisés – et ce, conjointement à ses efforts pour réduire le déficit budgétaire, maintenir les services de santé et les services sociaux et créer de nouveaux emplois pour des prestataires sans qualification de la sécurité du revenu et de l'assurance-emploi. L'enjeu du mouvement des femmes réside en la recherche d'une alternative à la pauvreté, aux ghettos de travail, aux inégalités sociales et économiques qui continuent partout à affliger la majorité des femmes. L'enjeu du mouvement syndical est de réussir à maintenir les emplois de ses membres dans le secteur public tout en intensifiant son soutien aux efforts communautaires de développement local. Les enjeux du mouvement communautaire sont d'une part de ne pas perdre son autonomie et, d'autre part, d'éviter de devenir le cadre intermédiaire pour les pauvres ou pire, de devoir exploiter les personnes appauvries pour pouvoir faire face à ses propres impératifs opérationnels et d'être contraint à utiliser des programmes de *workfare*. L'enjeu de tous les agents de changement est l'opportunité de mettre de l'avant une vraie alternative au développement économique traditionnel, qui pourrait aider à réduire la pauvreté, l'exclusion sociale, les inégalités liées au genre et beaucoup d'autres problèmes sociaux.

Lorsqu'il s'agit d'économie sociale, tous ces acteurs ont en fait des intérêts en jeu car, jusqu'à présent, ils ont tous investi du temps, de l'argent, des ressources humaines, de la bonne volonté et parfois tout cela pour qu'elle puisse se développer au Québec. Il est peu probable que l'un d'eux cesse de le faire dans un futur proche. Toutefois, certains signes annoncent que ce soutien ne devrait pas être pris pour acquis, particulièrement celui du mouvement des femmes et du mouvement communautaire, bien que ce soit leurs

mandants qui pourraient bénéficier le plus de l'économie sociale. Ce document tentera d'examiner l'économie sociale au Québec à travers le regard des acteurs qui ont des intérêts en jeu en explorant leurs rôles et leurs inquiétudes réelles, potentielles ou perçues. À cette fin, ce document étudiera des événements récents qui ont marqué l'évolution de l'économie sociale ; il présentera divers éléments du système de soutien mis en place pour favoriser de nouvelles initiatives, et s'efforcera de démontrer les effets que ces événements et éléments ont eu sur les divers acteurs ayant des intérêts en jeu dans le développement de cette nouvelle stratégie.

Les conférences socio-économiques de 1996

En 1996, le gouvernement du Québec organisa deux événements publics majeurs qui ont eu des conséquences profondes sur l'évolution de l'économie sociale au Québec.

i. La Conférence de mars : Déficit zéro

En mars 1996, fidèle à la tradition qui consiste à réunir les décideurs afin de discuter des questions qui présentent des intérêts communs et d'établir des plans d'action pour en traiter, le gouvernement du Québec a convoqué la *Conférence sur le devenir social et économique du Québec*, ayant pour thème général l'économie, incluant les finances publiques et l'emploi. Il y eut de nombreuses innovations lors de cette réunion ; l'inclusion de nouveaux partenaires autour de la table de discussion n'était pas la moindre. Ces nouveaux partenaires comprenaient des leaders du mouvement des femmes, du secteur communautaire, des groupes religieux et des coalitions populaires. Un consensus fut atteint en faveur de l'élimination du déficit budgétaire du gouvernement en quatre ans, de la mise sur pied d'une commission sur la fiscalité et de la création de deux chantiers majeurs : l'un gouvernemental, l'autre privé. Le mandat du chantier gouvernemental fut la coordination des réformes entreprises dans les domaines du sécurité du revenu, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et de la formation professionnelle. L'autre chantier fut divisé en quatre sous-groupes dirigé chacun par une personne du secteur non-gouvernemental : l'entreprise et l'emploi ; le développement régional et local ; la revitalisation de Montréal ; et l'économie sociale. Chacun de ces groupes de travail, ainsi que chacun des ministères responsables des diverses réformes et la commission sur la fiscalité, se virent attribuer six mois pour trouver de nouveaux domaines de création d'emplois et de développement économique en tenant compte des paramètres des compressions budgétaires.

La mise sur pied d'un groupe de travail sur l'économie sociale n'avait pas été prévue avant la Conférence, bien que l'économie sociale était déjà considérée comme potentiellement créatrice d'emplois. Ce groupe de travail a plutôt été le résultat d'arguments convaincants mis de l'avant par des représentants et représentantes d'organisations communautaires appuyés par divers responsables syndicaux et des chefs de file du monde des affaires. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires considérèrent la création de ce groupe de travail comme un succès important.

Toutefois, les membres de ces mêmes organismes se rappellent de façon très claire le silence glacial qui suivit la question que la présidente de la Fédération des femmes du Québec posa aux autres membres leur demandant d'indiquer quelles démarches concrètes ils étaient prêts à entreprendre pour réduire la pauvreté.

8. Voir : Quarter, Jack, *Canada's Social Economy : Cooperatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto : James Lorimer & Company, Publishers, 1992. D'autres travaux portant sur le même thème incluent : Fairbairn, Brett, Bold, June, Fulton, Murray, Hammond Kettilson, Lou et Ish, Daniel, *Cooperatives and Community Development : Economics in Social Perspective*, Saskatoon, Centre for the Study of Cooperatives, University of Saskatoon, 1991 ; Melnyck, George, *The Search For Community : From Utopia to a Cooperative Society*, Montréal, Black Rose Books, 1989 ; Ross, David P. et Usher, Peter J., *From the Roots Up : Economic Development as if Community Mattered*, Toronto, James Lorimer & Company, 1986.
9. Voir : Comité international de la Marche des femmes contre la pauvreté, *Les actes du séminaire international sur l'économie sociale* tenu les 6 et 7 juin 1995, Montréal, Relais-femmes, 1995, 73 pages ; Conseil québécois de développement social, *L'économie sociale : dérision ou panacée?* Montréal, Conseil québécois de développement social, 1997, 33 pages ; Martel, Chantal, *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1996, 37 pages.
10. Des recherches suggèrent que les nouveaux « entrepreneurs sociaux » qui innovent dans le domaine du développement économique ou donnent une nouvelle direction à des projets déjà existants sont souvent d'anciens dirigeants et d'anciennes dirigeantes du secteur communautaire. Voir : Ninacs, William et Favreau, Louis, « CED in Québec : New Features in the Early 1990s », *Making Waves*, vol. 4, n° 4, 1993, pp. 8-11 ; Favreau, Louis et Ninacs, William A., « The Innovative Profile of Community Economic Development in Québec », dans Galaway, Burt et Hudson, Joe, *Community Economic Development, Perspectives on Research and Policy*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1994, pp. 153-165.
11. La somme des dettes sociales mutuelles contractées par les personnes et les organisations lors de leurs activités non commerciales et non monétaires. Voir : Coleman, James S., « Social Capital » dans *The Foundation of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press, 1990, pp. 301-321 ; Putnam, Robert D., *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 1993, 258 pages.
12. Présentement, les ministères suivantes ont pris des engagements par rapport à l'économie sociale : le Ministère d'état de l'Emploi et de la Solidarité, le Secrétariat au développement régional, le Ministère de la Santé et des services sociaux, le Ministère de l'Éducation, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Justice.
13. Une idée adoptée par Lévesque et Malo (1992, op. cit., pp. 409-410) non partagée par Quarter, Jack, (1992, op. cit., pp. 63-86).
14. On retrouve aussi ce point de vue chez certaines auteures féminines impliquées dans la redéfinition du développement économique. Voir : Brandt, Barbara, *Whole Life in Economics : Revaluing Daily Life*, Philadelphia, PA, et Gabriola Island, BC, New Society Publishers, 1995, 243 pages ; Henderson, Hazel, *Paradigms in Progress : Life Beyond Economics*, San Francisco, Berrett-Koehler Publishers, 1995, 293 pages ; Nozick, Marcia, *No Place Like Home : Building Sustainable Communities*, Ottawa, Canadian Council on Social Development, 1992, 237 pages.

Notes

1. L'expression « mouvement populaire et communautaire » fait référence à un amalgame plutôt varié d'organisations québécoises contrôlées démocratiquement. Nombre d'entre elles ont été appelées groupes communautaires, organisations de service alternatives, organisations communautaires, organisations communautaires et groupes populaires. Plus précisément, elles incluent des coopératives de consommateurs et consommatrices, d'habitation, de travailleurs et travailleuses, des organisations de service sans but lucratif et des agences de services sociaux communautaires privées, des groupes de défense des droits, d'autres organisations communautaires incluant des groupes de protection de l'environnement et des groupes de solidarité avec le Tiers-monde ainsi que les fédérations, regroupements et coalitions qui y sont rattachés.
2. Son rapport fut remis deux mois après la Conférence. Voir : *Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, Entre l'espoir et le doute*, Québec, Ministère de la condition féminine, 1996, 112 pages.
3. *Groupe de travail sur l'économie sociale, Osons la solidarité, rapport au Sommet sur l'économie et l'emploi*, Montréal, Gouvernement du Québec, 1996, 64 pages. À toutes fins utiles, le Groupe de travail adopta la définition employée par le Conseil wallon de l'économie sociale. Toutefois, la cinquième règle ne se trouve pas dans le cadre wallon. Le Groupe de travail l'ajouta dans l'intention de créer un modèle québécois. Voir : Defourny, Jacques, « L'émergence du secteur d'économie sociale en Wallonie. » *Coopératives et développement*, vol. 23, n° 1, 1991, pp. 151-175.
4. Campbell, Mike, « The Social Economy and Local Strategies for Employment » dans *Local Strategies for Employment and the Social Economy*, 1997, pp 115-116 : « Nous procéderons comme si nous prenions l'expression 'économie sociale' dans son acception la plus générique, c'est-à-dire comme une approche du développement local fondée ou, du moins, orientée vers l'intérêt communautaire, ce que nous pourrions appeler le développement économique d'intérêt communautaire. »
5. Favreau, Louis et Lévesque, Benoît, *Développement économique communautaire : économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. xxii-xxiii. L'idée prédomine aussi ailleurs au Canada – voir : Quarter, Jack, *Canada's Social Economy : Cooperatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, James Lorimer & Company, Publishers, 1992, pp. 89-111.
6. Par exemple : Joyal, André, « Peut-on se priver de l'économie sociale ? » *Le Devoir*, 15 avril 1996 ; Fontan, Jean-Marc et Shragge, Eric, « L'économie sociale : une économie pour les pauvres ? » *La Presse*, 30 avril 1996 ; Lamoureux, Henri, « De l'économie sociale à l'économisme social » *Le Devoir*, 23 mai 1996 ; Lévesque Benoît et Vaillancourt, Yves, « Une économie plurielle » *Le Devoir*, 16 mai 1996 ; Panet-Raymond, Jean, Galarnau, Nicole, Shragge, Eric et Bernier, Lucie, « L'économie sociale a ses limites » *La Presse*, 17 mai 1996.
7. Par exemple : Favreau, Louis et Saucier, Carol, « Économie sociale et développement économique communautaire: de nouvelles réponses à la crise de l'emploi ? », *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 1, 1996, pp. 5-17 ; Gagnon, Christiane, « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés » *Coopératives et développement*, vol. 26, n° 2, pp. 61-82 ; Gagnon, Gabriel, « Faire payer les pauvres » *Possibles*, vol. 20, n° 3, 1996, pp. 124-128 ; Jean, Pierre, « L'économie sociale: autre chose qu'un gadget pour occuper les victimes de la restructuration » *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1, 1996, pp. 15-32.

Dans une certaine mesure, la Conférence se termina sur une note ambivalente pour les militants et les militantes des groupes de femmes et du mouvement communautaire. Ils avaient désormais la possibilité de démontrer le potentiel du développement économique non traditionnel, mais ils avaient aussi le sentiment que les partenaires plus conventionnels ne parlaient de la pauvreté et de l'exclusion sociale que du bout des lèvres et que l'objectif inclus dans le slogan « Déficit zéro » prendrait le dessus sur tous les autres.

La Conférence donna au Groupe de travail sur l'économie sociale un mandat :

- définir le modèle québécois d'économie sociale tout en prenant en considération le travail déjà accompli par le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale du gouvernement du Québec² ;
- identifier des avenues de développement prometteuses ;
- proposer des moyens pour lancer des projets de création d'emplois ;
- spécifier le rôle des différents acteurs ainsi que les responsabilités liées à l'économie sociale (gouvernement, secteur financier, syndicats, mouvements communautaires, régions administratives, municipalités locales et groupes de femmes) ;
- développer un plan d'action pour créer des emplois dans le domaine de l'économie sociale.

La Conférence indiquait que ce mandat devrait être rempli en considérant les points suivants :

- recruter des partenaires pour consolider le Groupe de travail ;
- mobiliser les intervenants et intervenantes autour de l'idée de la création d'emplois dans le domaine de l'économie sociale ;
- assurer la mise en application rapide des propositions concrètes concernant la création d'emplois mises de l'avant par les différents partenaires pendant la Conférence ;
- présenter un plan d'action au Sommet d'automne.

La Conférence nomma Nancy Neamtan à la tête du Groupe de travail. Nancy est directrice générale de RESO (*Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal*), une corporation de développement économique communautaire.

Le Groupe de travail fut prompt à s'organiser. Un comité d'orientation de douze membres fut rapidement composé. Les membres représentaient les secteurs suivants : les groupes de femmes, les organismes culturels, la jeunesse, les organisations de développement économique communautaire, les travailleurs et travailleuses (les trois principaux syndicats), le *Mouvement Desjardins*, *Hydro-Québec*, le secteur privé, des coopératives forestières et le Conseil de la coopération du Québec ainsi qu'un représentant du comité d'orientation du gouvernement du Québec sur l'économie sociale.

Le Groupe de travail chercha une définition pragmatique qui permettrait au plus grand nombre possible d'intervenants et d'intervenantes de s'identifier avec l'économie sociale et qui engloberait le plus grand nombre possible de pratiques. Tout comme le mit en évidence le document préparatoire de la

conférence internationale de juin 1997 sur le développement local, la création d'emplois et l'économie sociale, tenue sous les auspices de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), il n'existe pas de définition unique pour l'expression « économie sociale » [Lévesque et Ninacs 1997]. Ce manque de clarté était en fait une bénédiction ; car cela donna au Groupe de travail une marge de manoeuvre pour arriver à ses fins. La définition adoptée par le Groupe de travail voit l'économie sociale comme étant basée sur des principes de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté. Ceux-ci doivent être contenus dans les directives opérationnelles. Ainsi, l'économie sociale favorise le développement d'initiatives caractérisées par :

- leur objectif premier, à savoir : offrir des services aux membres ou à la collectivité plutôt qu'engendrer des profits ;
- une gestion autonome (indépendante des programmes publics) ;
- des processus de prise de décisions démocratiques ;
- la primauté des personnes et du travail sur le capital lors de la redistribution des profits ;
- des opérations basées sur des principes de participation, de prise en charge, et de responsabilité.³

De façon générale, le Groupe du travail soutient que l'économie sociale est fondamentalement une question de pratiques qui tendent vers la démocratie économique et l'*empowerment* des individus et des communautés. À ce titre, elle empiète sur le développement économique communautaire (DÉC).⁴ En effet, de nombreux spécialistes considèrent que les deux sont intrinsèquement entremêlés, le DÉC étant le développement stratégique à l'intérieur de l'économie sociale.⁵ Les experts s'accordent en général pour dire que la différence principale entre l'économie sociale et le DÉC est que ce dernier soutient également le développement des entreprises conventionnelles qui ne possèdent pas les caractéristiques des initiatives d'économie sociale. D'une manière ou d'une autre, ce lien avec le DÉC est d'une importance stratégique étant donné que les initiatives d'économie sociale répondent le plus souvent à des besoins locaux, qu'elles utilisent autant que possible les ressources locales et qu'elles reposent, en général, sur la participation active et le soutien des membres de la communauté.

Les réalisations du Groupe de travail pendant l'intervalle de six mois entre la Conférence de mars et le Sommet d'octobre sont impressionnantes. Le Groupe de travail, soutenu par un personnel réduit composé de personnes « prêtées » par diverses organisations ainsi que quelques personnes rémunérées à même son budget, mit rapidement sur pied une équipe de conseillers et de conseillères techniques et une douzaine de comités sectoriels consacrés à des domaines potentiels d'initiatives (la foresterie, l'agriculture, l'environnement, la qualité de vie en milieu urbain, le tourisme, les loisirs, la culture, les services aux personnes incluant – mais non limités aux – soins à domicile, et les services de garde à l'enfance). Ces comités ont mobilisé des réseaux spécifiques, ce qui permit la préparation d'une liste de projets avalisés par des engagements fermes de leurs commanditaires.

Le Groupe de travail a formé des comités sur le financement et l'assistance technique. Il a également publié un bulletin qu'il a aussi diffusé sur l'Internet, et a organisé des conférences dans presque chaque région

concepts telles la productivité et la rémunération soient remis en question, que les organisations publiques et privées fassent une place aux personnes simplement parce qu'elles sont des personnes, et non pas parce qu'elles sont les meilleures ou les plus intelligentes ni parce qu'elles sont les plus compétentes au niveau technique. Le développement de l'économie sociale a le potentiel nécessaire pour englober certaines de ces valeurs et pour les expérimenter de façon pratique dans un contexte économique. Mais ce nouveau type de développement économique dépasse ce que peut offrir l'économie sociale et requiert donc l'émergence – ou le retour à – une économie réciproitaire. L'économie sociale peut toutefois contribuer à l'avènement d'une telle économie, même si ce n'est que de façon restreinte ; car ni le mouvement des femmes, ni d'autres mouvements de changement social ne contrôlent son développement. En effet, le mouvement des femmes et les mouvements communautaires possèdent exactement ce qui est indispensable pour que l'économie sociale relève ce défi : une vision du type d'économie nécessaire et une base d'habiletés et de connaissances à partir desquelles bâtir. Il est donc vital que ces mouvements apportent leur soutien à l'économie sociale afin qu'elle fasse partie d'un processus visant à construire une société nouvelle fondée sur la réciprocité et la solidarité.

appelées « projets publics-privés » au Japon et « partenariats communautaires » en Europe [Ishigami, 1995 ; Macfarlane et Laville 1992].

L'optique de la « nouvelle économie sociale » se base sur le fait que les initiatives d'économie sociale plus récentes naissent d'une impulsion réciproque rassemblant les utilisateurs et utilisatrices potentiel-le-s (clients et clientes éventuel-le-s) et les professionnel-le-s potentiel-le-s (personnel éventuel). Ensemble, ils façonnent l'offre et la demande de services. Ce processus qui requiert une constante confiance et un soutien mutuel transforme, par le biais de discussions et d'échanges, les besoins individuels en besoins collectifs. Les réunions autour d'une table de cuisine et les groupes de réflexion deviennent les « incubateurs » des entreprises qui en découlent. Ce tableau, quelque peu idyllique, décrit en fait la façon dont nombre de coopératives de consommation et organisations communautaires de services de la première heure se sont développées au Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, bien que quelques initiatives de la nouvelle économie sociale s'engageront certainement dans cette voie, la tendance stimulée par des personnes qui ne seront probablement ni des utilisateurs et utilisatrices ni des travailleurs et travailleuses potentiel-le-s semble, depuis l'arrivée du Chantier, s'orienter davantage vers le marché. La conséquence inévitable en sera moins de participation de la part de ceux et celles qui ont besoin d'emplois et de ceux et celles qui ont besoin de services, et engendrera malheureusement peu d'*empowerment* direct de ces clientèles. À moins qu'une vision claire de l'*empowerment* collectif et individuel ne vienne supplanter les objectifs de création d'emplois et de distribution de services il est difficile, à l'encontre des intervenants et intervenantes qui les soutiennent et les préconisent, de considérer ces nouvelles initiatives comme un segment fort d'un mouvement de changement social, aussi louables ces objectifs soient-ils.

En effet, afin de devenir l'agent de la réforme sociale et politique dont parle Rifkin, le tiers secteur doit prendre en considération la question du contrôle communautaire. À l'heure de la mondialisation des marchés, l'économie sociale peut se justifier d'un point de vue purement économique : il existe déjà des marchés locaux pour des services, ces marchés sont relativement imperméables aux fluctuations de l'économie globale, leur exploitation requiert un capital de départ minime et permet d'embaucher des travailleurs et travailleuses du milieu. Mais les enjeux dépassent les considérations économiques, ; car les communautés locales doivent posséder la capacité de développer de tels marchés, d'identifier et mettre à profit tout avantage comparatif dont elles pourraient disposer. Une telle capacité est directement liée à la fois au contrôle des ressources locales et au bien-être de la communauté. Ces questions forment la base du développement économique communautaire. C'est pourquoi le développement de l'économie sociale ne devrait pas être dissocié des efforts en DÉC. C'est également la raison pour laquelle il est nécessaire d'apporter un soutien public et privé plus important afin de stimuler l'expérimentation, l'innovation et la recherche aussi bien en économie sociale qu'en développement économique communautaire.

Jusqu'à un certain point, l'économie sociale gravite bien davantage autour de la citoyenneté que de l'économie. La question principale est surtout l'exercice du contrôle, car le rôle de l'économie sociale est d'encourager la participation des membres de la communauté, particulièrement ceux et celles qui sont d'habitude laissé-e-s pour compte, afin d'arrimer toutes les ressources possibles et s'assurer que toutes les préoccupations sociales soient portées à l'ordre du jour du changement. Ceci est, d'après moi, le type de développement économique pour lequel lutte le mouvement des femmes au Québec, davantage en accord avec les valeurs féministes comme le partage du pouvoir, la prise de décision basée sur le consensus et l'intégration des considérations individuelles et collectives. Ce développement-là implique que certains

du Québec. En général, ces événements rassemblaient des groupes de femmes, les mouvements communautaire et syndical qui, pendant une journée ou plus, discutaient des avantages potentiels à s'engager dans l'économie sociale ou à la soutenir d'une façon ou d'une autre. Ces militants et militantes identifièrent un large éventail de marchés à exploiter, de besoins à rentabiliser ainsi que des exemples d'initiatives potentielles. Souvent, ils discutèrent aussi des aspects idéologiques, des dangers perçus et des menaces réelles émanant de l'économie sociale. Les conférences régionales étaient donc simultanément des efforts de mobilisation et des missions de recherche d'information. Le personnel du Groupe de travail analysait les résultats obtenus et les comparait avec les idées émises par le conseil d'administration et les comités ainsi qu'avec celles venant d'autres sources, dont des débats publics dans les quotidiens⁶ et revues scientifiques⁷ au Québec. Armé d'une multitude d'informations et d'un certain nombre de projets fermes, le Groupe de travail était prêt pour le Sommet d'octobre.

ii. Le Sommet d'octobre : Appauvrissement zéro

Les personnes invitées au Sommet sur l'économie et l'emploi étaient à peu près les mêmes que celles qui avaient participé à la Conférence de mars : 70 acteurs représentant presque toutes les facettes de la société québécoise. Les objectifs principaux étaient eux aussi identiques, mais la situation économique du gouvernement du Québec s'était dégradée. Ceci impliquait que les dépenses devaient encore être réduites pour contrebalancer le manque à gagner. Toutefois, la priorité restait la mise en œuvre du plus grand nombre possible de projets afin de stimuler la création d'emplois.

Le Groupe de travail sur l'économie sociale présenta 25 projets dans des domaines aussi variés que la culture, les soins à domicile, les services de garde à l'enfance, la foresterie, l'agriculture, l'environnement, le logement, les entreprises d'insertion et les services de haute technologie. Ces projets avaient le potentiel de créer 20 000 nouveaux emplois en trois ans. La planification de la plupart d'entre eux se trouvait déjà à un stade avancé – quelques-uns auraient pu être mis en branle assez rapidement. Le Groupe de travail recommanda que l'économie sociale soit reconnue comme un secteur économique à part entière. Cette reconnaissance ne devrait toutefois pas évincer les questions-clés telle la recherche d'avenues pour répondre à des besoins non satisfaits, et ce sans se substituer à l'action gouvernementale ; l'économie sociale ne devrait pas devenir un ghetto d'emplois pour les personnes appauvries et les exclus ; l'égalité de l'accès à l'emploi, particulièrement pour les femmes et les jeunes, devrait être respectée. Le rapport se termina par une autre série de recommandations en vue d'optimiser les chances de réussite.

Pendant le Sommet, la proposition du Groupe de travail fut adoptée grâce à un consensus qui identifia l'économie sociale comme étant une façon de répondre, par le biais d'entreprises d'économie sociale qui produiraient les biens et services requis, à des besoins nouveaux ou non satisfaits. Même le secteur privé prit des engagements lors du Sommet pour soutenir l'économie sociale. La Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Royale, le Groupe Jean Coutu, le Mouvement Desjardins et Alcan en particulier, indiquèrent qu'elles contribueraient financièrement à la création d'un fonds de soutien à l'économie sociale. D'autres compagnies indiquèrent qu'elles étaient en faveur de cette idée et qu'elles évalueraient la possibilité d'y contribuer elles aussi. L'unanimité autour de l'économie sociale fut considérée une percée majeure par toutes les parties impliquées.

Toutefois, la plupart des militants et militantes se souviendront du Sommet de 1996 comme étant le moment où les leaders du Québec refusèrent d'adopter la « clause » de l'Appauvrissement zéro. En résumé, cette proposition demandait le gel de toutes les coupures dans les programmes de sécurité du revenu. Elle reposait sur le raisonnement suivant : l'équilibre budgétaire (Déficit zéro) ne devrait pas être atteint en faisant sombrer davantage dans la pauvreté les 20 pour-cent les plus démunis de la population. Le gouvernement s'engagea à respecter le principe de non appauvrissement des personnes faisant face à des obstacles sérieux ou permanents et qui essaient de réintégrer le marché du travail – il créa, entre autres, un fonds de 250 millions \$ (étalés sur trois ans) pour financer des initiatives anti-pauvreté de création d'emplois. Toutefois, il refusa d'accepter le statu quo au sujet de la législation sur la sécurité du revenu. Les représentants et représentantes du mouvement des femmes et du mouvement communautaire décidèrent de ne pas soutenir les propositions du gouvernement si celui-ci refusait de soutenir les leurs. Ils et elles se retirèrent du consensus qui visait à éliminer le déficit d'ici à l'an 2000 et quittèrent la salle avant la fin du Sommet.

C'est pourquoi, pour de nombreux militants et militantes des mouvements sociaux, intervenants et intervenantes potentiel-le-s de l'économie sociale et allié-e-s, le Sommet d'octobre – tout comme la Conférence de mars – engendra à la fois des promesses et des inquiétudes. Pourtant, pour beaucoup, la déception était presque palpable. Bien que celle-ci n'ait pas été assez profonde pour exclure toute participation future, elle eut pour effet de transformer un enthousiasme vacillant et prudent en soutien accordé à contrecœur. Ceci eut pour effet d'estomper l'élan qu'avaient éveillé les conférences régionales, ralentir la vitesse à laquelle se poursuivait le développement et attiser davantage de débats idéologiques parmi les nombreux acteurs ayant des intérêts en jeu.

Infrastructure de soutien

Selon la définition du Groupe de travail Québécois, l'économie sociale englobe un large éventail de structures formelles et informelles où se mélangent de façon variable les lois du marché et le financement public – souvent accompagnés par les efforts de bénévoles – afin de fournir des biens et services à des personnes ciblées ainsi qu'au grand public. Les coopératives et les organismes sans but lucratif sont souvent cités comme exemples d'initiatives d'économie sociale. Bien qu'écrite il y a cinq ans, la meilleure vue d'ensemble de l'économie sociale au Canada – *Canada's Social Economy* par Jack Quarter⁸ – est toujours d'actualité, surtout en ce qui concerne les structures des organisations. D'autres études récentes fournissent des informations spécifiques sur la situation au Québec.⁹

Depuis le Sommet, diverses structures ont été mises en place ou sont sur le point de l'être pour soutenir le développement d'un plus grand nombre d'initiatives de ce type ainsi que pour maintenir et renforcer celles qui existent déjà. Si l'on considère le fait qu'il existait déjà de nombreuses ressources au Québec bien avant la tenue du Sommet, les entrepreneurs sociaux ont maintenant à leur disposition un large éventail de services, sans compter ceux à venir, ainsi que des organisations de promotion, de formation, de recherche des groupes de pression en lien avec l'économie sociale.

mener au changement social. L'expérience aidant, on pourra savoir si l'une ou l'autre de ces opinions s'avère exacte.

La question fondamentale reste que l'économie sociale ne doit pas devenir une stratégie pour gérer la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle doit plutôt représenter un outil pour les éliminer. Il y a apparemment un potentiel important à ce niveau, mais ce n'est pas une panacée. En effet, si l'on veut que la stratégie fonctionne, il faut qu'elle fasse partie d'un vaste plan d'attaque à multiples facettes contre le chômage et la pauvreté [Perusse 1997]. Ce plan devrait inclure un éventail de mesures comme la réduction et la redistribution du temps de travail rémunéré, le partage équitable des gains de productivité entre les travailleurs et travailleuses et les propriétaires, l'engagement envers l'idée et la mise en pratique d'une bonne citoyenneté corporative, des stratégies de développement qui mobilisent les ressources de la communauté et encouragent sa participation et son *empowerment*, et enfin le soutien au développement économique communautaire [Lapointe et Vachon 1997]. En d'autres termes, l'économie sociale doit représenter bien plus que l'adoption de structures légales formelles et le changement social doit être son objectif fondamental.

Ceci n'est en mesure de fonctionner que si l'économie sociale se retrouve sur un pied d'égalité avec les économies privée et publique et prend activement part à ce que certains appellent « l'économie plurielle » [Roustang et al 1996] qui, en reconnaissant les transactions réciproques non commerciales et non monétaires comme étant des activités économiques à part entière, leur attribue une nouvelle valeur. Certains observateurs identifient deux générations d'économie sociale. La plus ancienne opérait dans des secteurs à forte concurrence tels les services financiers, l'agriculture et la foresterie, et dans un contexte où les marchés imposaient leur volonté de rentabilité. Dans la version plus récente, les personnes ont tendance à jouer un rôle plus décisif en ce qui concerne la viabilité des entreprises. La « nouvelle économie sociale » fait appel à la fois aux lois du marché et aux mécanismes publics de redistribution, notamment lorsqu'elle opère dans le secteur des services locaux. L'entreprise qui en résulte et, par conséquent la nouvelle économie sociale, se caractérisent par un mélange économique hybride d'activités commerciales (auto-financement par la vente), d'activités non commerciales mais monétaires (financement public, dons en provenance d'églises, de fondations et autres institutions) et d'activités non monétaires (travail bénévole et dons en nature provenant de membres ou autres adhérents et adhérentes).

Bien que cette perspective ait d'abord été développée en France où référence y est faite en tant qu'économie solidaire [Laville 1996], elle a de nombreux défenseurs au Québec. On peut les diviser en deux groupes : a) les universitaires qui s'efforcent de construire une théorie de l'économie sociale et qui sont enthousiasmés par le modèle économique basé sur la théorie polanyienne [Polanyi 1957] ; b) les intervenants et intervenantes et les organisations qui espèrent pouvoir utiliser cette définition dans le but de faire avancer la cause des services aux personnes fournis par des coopératives ou des organismes sans but lucratif avec le soutien, en tout ou en partie, de fonds publics. Ces personnes reconnaissent que les lois du marché ne sont pas à elles seules en mesure de transformer en créneaux lucratifs la demande latente émanant des besoins non satisfaits des personnes et d'autres services locaux. Mais ces mêmes personnes considèrent aussi que le financement gouvernemental de l'aspect social de ces initiatives, quoiqu'indispensable, ne représente qu'un élément de la solution. L'innovation majeure dans la façon de penser vient de l'idée que pour réussir, les entreprises d'économie sociale doivent mobiliser d'autres ressources locales tels des efforts bénévoles et des dons en nature. Il est donc facile de comprendre pourquoi les organisations d'économie sociale sont parfois

enfants et autres entreprises communautaires de ce type. L'insistance avec laquelle le Chantier de l'économie sociale souhaite explorer une variété d'autres domaines, tels la culture, le logement, les nouvelles technologies, les ressources naturelles et la protection de l'environnement [Groupe de travail sur l'économie sociale 1996] semble tout à fait justifiée. En effet, le bilan de l'économie sociale en ce qui concerne le développement économique en général et la création d'emplois en particulier, est plutôt positif dans l'ensemble. D'un autre côté, les intervenants et intervenantes redoutent que si le gouvernement ne reconnaît les initiatives d'économie sociale que de façon contractuelle et sur une base de distribution de biens et de services, la relation entre l'État et les mouvements sociaux s'étiolera jusqu'à n'être qu'un simple contrat commercial de sous-traitance, au lieu de devenir une démonstration de solidarité collective envers les communautés qui requièrent des services et les chômeurs et chômeuses à la recherche d'un emploi. Tous les intervenants et toutes les intervenantes s'entendent sur le fait que l'économie sociale doit se développer de façon à soutenir et renforcer la démocratie et la citoyenneté.

Les intervenants et intervenantes s'inquiètent aussi de la tendance qu'ont les ministères à reproduire les modèles d'expériences probantes. Ils et elles s'opposent à l'approche des programmes « mur à mur » car, à leurs yeux, reproduire des modèles – tout comme restreindre les domaines d'activités, cibler des clientèles spécifiques, ou exiger que seuls certains types de personnes soient recrutés – pourrait vider les entreprises d'économie sociale de leur faculté d'adaptation et de leur originalité. Jusqu'à récemment, le manque de flexibilité de la part des autorités gouvernementales et le manque d'autonomie locale qui en découle, étaient monnaie courante en ce qui concerne les entreprises d'insertion au Québec [Valadou 1995]. Les intervenants et intervenantes observent de près le récent programme de financement pour vérifier s'il donne davantage de latitude. Cette question est particulièrement importante pour les partisans et partisanes de l'économie sociale ; car le Chantier a joué un rôle-clé lors des négociations. En effet, ils et elles ont de bonnes raisons d'être méfiants ; car les exemples d'interférence de l'État dans des sujets délicats ne manquent pas. Par exemple, les bureaucrates ont récemment joué un rôle capital dans l'évolution et la détermination des priorités du développement coopératif – les coopératives d'actionnaires qui détenaient 49 pour-cent ou moins des parts de vote d'un employeur sont devenues la priorité – et de sa réforme – les non membres peuvent à présent détenir jusqu'à 25 pour-cent des droits de vote d'une coopérative [Arteau 1997]. Il est clair que ces idées n'étaient pas celles de la Fédération québécoise des coopératives de travail. Des expériences similaires – de l'institutionnalisation des initiatives communautaires à la privatisation de services sans but lucratif locaux – ont, par le passé, causé toutes sortes d'inquiétudes. C'est pourquoi, les craintes des intervenants et intervenantes au sujet de l'avenir de l'économie sociale sont légitimes si le gouvernement s'y intéresse de trop près.

Quant à la reconnaissance du secteur privé, la signification qu'elle revêt n'est pas encore très claire. Pour certains, les promesses de contribution au Fonds de développement de l'économie sociale exprimées par les banques à charte ne sont que des expédients pour leur permettre de sauver la face sans qu'il leur en coûte trop, à une époque où les profits atteignent des milliards de dollars et les salaires des millions de dollars, alors que la pauvreté augmente. Pour d'autres, l'intérêt du secteur privé est, plus que jamais, une façon d'assimiler les mouvements sociaux au système capitaliste. Ce que l'on sait, c'est que les partenariats se multiplient au Québec entre le secteur privé, les syndicats, les organisations communautaires, et le mouvement des femmes et que le secteur privé reconnaît l'économie sociale pour la première fois au Sommet. Selon les optimistes de tous bords, ces efforts collectifs venant d'anciens antagonistes font partie d'une tendance positive qui pourrait

i. le groupe de travail sur l'économie sociale

Le Groupe de travail sur l'économie sociale est toujours actif et est incorporé en tant qu'organisme sans but lucratif. Il opère sous le nom de *Chantier de l'économie sociale*. Il dispose de fonds pour deux ans afin de superviser la mise en oeuvre de certains projets qu'il avait proposés dans son rapport présenté au Sommet.

Aucune autre organisation ne jouera un rôle aussi prédominant que celui du Chantier dans le développement de l'économie sociale au Québec. Son mandat – servir d'intermédiaire entre le gouvernement du Québec et presque tout le monde en dehors du gouvernement sur tous les sujets relatifs à l'économie sociale – lui permettra de s'assurer que sa façon d'envisager les choses imprègne les cercles administratifs politiques et publics. La diversité des membres de son conseil d'administration devrait faire en sorte que sa vision infiltre les divers mouvements sociaux ainsi que les autres mouvements. Son rôle de chef de file sur la plupart des sujets lui permettra, par le truchement des liens qu'il entretient avec les comités régionaux sur l'économie sociale, de s'assurer que les planificateurs, les fournisseurs d'assistance technique et les bailleurs de fonds partagent son point de vue.

Le Chantier exerce déjà une influence considérable. Par exemple, bien que sa vision de l'économie sociale soit plus large que celle anticipée par le gouvernement du Québec et que d'autres perspectives coexistent actuellement au Québec, sa définition aura très certainement plus de poids que les autres ; elle a été adoptée par le nouveau Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que par le ministre responsable du développement régional au Québec. Si l'on tient compte du fait que le Chantier fournira les services de maillage et de lobbying, que le Fonds apportera le soutien financier et que le Secrétariat au développement des régions assurera l'assistance technique (par le biais des centres locaux de développement), il semble inévitable que cette définition devienne le cadre de référence prédominant pour le développement de l'économie sociale au Québec. En d'autres mots, bien que différentes perspectives continueront probablement d'exister dans les débats et même à l'intérieur de certaines politiques, il ne fait aucun doute qu'un nombre croissant d'intervenants et intervenantes, de sympathisants et sympathisantes ainsi que le grand public reconnaîtront l'économie sociale comme étant une approche collective, participative et plutôt non lucrative du développement économique local.

L'avantage de cette définition est qu'elle permet d'identifier les valeurs qui peuvent être mises de l'avant pour mobiliser les individus et les organisations dans le but de développer l'économie sociale. Elle permet aussi de faire converger des points de vue opposés afin d'impliquer le plus grand nombre possible d'acteurs dans cette tâche. En effet, le Chantier a réussi à obtenir des compromis surprenants de la part de tous les secteurs – incluant les groupes communautaires et les syndicats – sur des questions aussi épineuses que les services d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Dans l'année qui suivit le Sommet, le Chantier annonça la création de 1 000 emplois (environ les deux-tiers de ce qui avait été prévu) dans de nombreux types de coopératives incluant une vingtaine d'agences de services à domicile (55 autres étant encore au stade de la planification), la construction de 1 325 logements et des initiatives reliées à la foresterie. Le Chantier fit aussi remarquer que des emplois avaient été préservés

dans le secteur des services mortuaires grâce au rachat de sept salons par de nouvelles coopératives ou des coopératives de services funéraires déjà existantes. Le Chantier marqua également des points grâce au maillage avec des acteurs-clés du développement économique. Par exemple, il continue de publier un bulletin d'information, devenu une activité collective incluant la *Fondation d'éducation à la coopération* et la *Fondation de l'entrepreneurship*. Enfin, le Chantier joua un rôle-clé dans l'organisation des premières Journées nationales de la culture, un projet annuel à grandeur de la province visant à stimuler les activités culturelles.

ii. le fonds de développement de l'économie sociale et autres sources de financement

Le Fonds de développement de l'économie sociale émergea du travail produit par le Chantier de l'économie sociale au Québec avant le Sommet d'octobre ainsi que des engagements pris par le secteur privé pour soutenir concrètement l'économie sociale. Incorporé officiellement au mois de juin 1997 en tant qu'organisme sans but lucratif, le Fonds sera contrôlé conjointement par le secteur privé conventionnel et l'économie sociale, étant donné qu'ils ont chacun le même nombre de sièges au conseil d'administration. Une fois sa capitalisation initiale achevée, le Fonds atteindra \$23 millions, dont \$19 millions auront été souscrits par le secteur privé. Le gouvernement du Québec prendra en charge la différence.

Les deux objectifs principaux du Fonds sont de contribuer à la capitalisation d'entreprises d'économie sociale et de fournir un soutien administratif à ces initiatives.

Afin d'atteindre le premier but, le Fonds investira jusqu'à 20 % du capital initial des entreprises de l'économie sociale et ce jusqu'à concurrence de 50 000 \$. En retour, on attend de l'entreprise qu'elle utilise cet investissement pour créer un effet de levier et ainsi obtenir du « love money » (prêts ou investissements venant d'amis ou des familles) ou un autre moyen de financement plus conventionnel. Le Fonds ne demandera ni hypothèque, ni aucune autre forme de garantie afin de permettre à l'entreprise d'obtenir plus facilement des prêts ou investissements auprès d'autres partenaires. Afin d'atteindre son second objectif, le Fonds fournira à l'entreprise, contre paiement d'honoraires, de l'assistance technique ou de la formation selon les besoins spécifiques. Dans les deux cas, le Fonds s'attend à ce que l'entreprise d'économie sociale rembourse l'investissement ou paie les services obtenus. Les termes imposés seront assez flexibles et ne nuiront pas à la santé financière de l'entreprise. Le Fonds fonctionnera avec un minimum de personnel et sous-traitera ses services d'assistance technique et de formation à des organisations locales. De plus, la *Société de développement industriel (SDI)*, l'agence québécoise de développement industriel, s'occupera d'analyser les plans d'affaires et de gérer les investissements du Fonds ainsi que son fonds de roulement.

Remarquons que le Québec foisonne déjà de fonds de capital de risque dont beaucoup soutiennent les initiatives de développement local et les coopératives [Lévesque et al 1996]. De plus, la SDI peut attribuer des prêts non collatéraux à toutes les petites et moyennes entreprises incluant les coopératives et les organismes sans but lucratif qui possèdent une composante commerciale. Il existe aussi des mesures d'incitation fiscale pour les membres de coopératives de travail qui réinvestissent leurs dividendes. Un tel soutien financier aussi bien public que privé a toujours été un facteur-clé pour la création de coopératives au Québec.

Conclusion

L'économie sociale n'est pas un nouveau phénomène. L'expression remonte aux années 1830 et les organisations qui la composent existent depuis au moins aussi longtemps [Defourny 1992]. Au Québec, son histoire est un peu plus récente ; car l'expression a été utilisée ici à la fin du 19e siècle. La première coopérative de la province date aussi de plus de cent ans [Gravel 1992 ; Lévesque et Malo 1992]. D'autres formules sont aussi fréquemment employées pour identifier la même idée, et les publications en langue anglaise font souvent référence à l'économie sociale sous les termes « tiers secteur », « secteur sans but lucratif », « secteur bénévole » et, plus rarement, « secteur communautaire » [Campbell 1992]. Toutefois, malgré les mots employés pour la décrire, l'économie sociale est en général considérée comme occupant l'espace entre le secteur privé (le premier) et le secteur public (le second), et les chevauchant l'un ou/et l'autre à l'occasion.

La situation au Québec ressemble à celle que l'on rencontre dans de nombreux pays industrialisés qui font face à des problèmes financiers et à de l'agitation sociale dont l'origine se trouve dans le chômage et la pauvreté en constante augmentation. La complexité de ces problèmes sociaux, la diversité des points de vue sur l'économie sociale, le nombre important d'acteurs ayant des intérêts en jeu et de mandants sont autant de facteurs qui contribuent à rendre la situation difficile à comprendre. C'est pourquoi il n'est guère surprenant que les intervenants et intervenantes soient désespéré-e-s de trouver des moyens de résoudre leur désarroi. Plus de 500 personnes ont participé au printemps dernier à une conférence d'une journée sur l'économie sociale et les services sociaux et de santé,²¹ et au moins 20 % des sessions d'été de l'Institut de développement communautaire ont été consacrées à des questions directement liées à l'utilisation d'outils économiques et au développement des affaires pour atteindre des objectifs sociaux.²² Il existe une forte demande afin d'obtenir de l'aide pour comprendre le rôle que l'économie sociale peut jouer dans la résolution des problèmes sociaux et économiques contemporains. Ce fait devrait intéresser aussi bien les éducateurs et éducatrices que ceux et celles qui élaborent les politiques sociales. Il en découle un besoin de mener beaucoup plus de recherche en matière d'économie sociale et dans tous les domaines qui tentent d'effacer les frontières entre les questions économiques et sociales, incluant le développement économique communautaire et le développement durable.

Jusqu'à récemment, l'économie sociale a souvent été considérée comme une notion marginale qui n'avait pas sa place dans les « ligues majeures » du développement économique.²³ En fait, il en est encore ainsi, bien que sa crédibilité augmente et que ses mérites soient de plus en plus reconnus. Pourtant, pour les intervenants et intervenantes, la reconnaissance, surtout la reconnaissance de l'État, est inquiétante. Les intervenants et intervenantes savent qu'une entreprise d'économie sociale accepte plus souvent qu'une entreprise du secteur privé de réaliser des profits moindres ; car elle peut généralement obtenir des fonds publics et compter sur un minimum de ressources bénévoles. Ceci lui permet, contrairement à une entreprise capitaliste, d'embaucher ou de garder du personnel. Les initiatives d'économie sociale peuvent également s'avérer d'une grande utilité pour réduire le chômage et la pauvreté, et procurer des possibilités d'emplois à des personnes qui ont peu ou pas de qualifications. Toutefois, si les entreprises d'économie sociale se limitent au domaine des services aux personnes (les intervenants et intervenantes pensent que d'aucuns souhaiteraient qu'il en fût ainsi), la reconnaissance de l'État n'est rien de plus qu'une tentative opportuniste pour réduire les coûts de tels services par la création de coopératives de soins à domicile, de garderies pour

Chaque groupe a le droit d'élire au moins un membre du conseil d'administration, mais le troisième groupe ne peut occuper plus d'un tiers du nombre total de sièges. Ceci représente un projet significatif pour le CCQ ; car ce type de coopérative convient très bien à toutes sortes de services aux personnes. Récemment, le CCQ a également joué un rôle déterminant dans la mise sur pied d'un groupe de travail sur la coopération. Le *Chantier coopératif*, calquant le modèle du Chantier de l'économie sociale, rassemble des coopératives de divers secteurs ainsi que d'autres partenaires dont le Ministère de l'Industrie et du commerce, dans le but d'explorer comment le modèle des coopératives peut contribuer davantage à la revitalisation économique et social du Québec.

iv. le mouvement syndical

L'attitude du mouvement syndical face à l'économie sociale en est à la fois une de résistance et de soutien. La plupart des expériences probantes d'économie sociale existantes au Québec se retrouvent dans le domaine des services aux personnes [D'Amours 1996]. Comme l'intérêt pour les services aux personnes se manifeste alors que de nombreuses coupures sont pratiquées dans les programmes publics, l'idée que l'économie sociale pourrait être une méthode facile de privatisation²⁰ de certains services publics en est renforcée. Hormis les préoccupations que soulève la suppression d'emplois dans le secteur public se profile également la crainte que les services soient fournis uniquement aux personnes dont les problèmes réclament moins de temps, d'énergie ou d'autres ressources, ou alors à ceux et celles qui ont des moyens financiers plus importants à leur disposition, ou les deux. En effet, il est probablement moins coûteux de servir ces types de mandants; ceci peut donc faciliter et assurer la viabilité économique d'un tel projet. Une autre façon de remplacer des emplois est de supplanter des fonctions rémunérées par des postes bénévoles ; les syndicats et certaines associations professionnelles voient dans ce glissement en douceur vers l'économie sociale une menace supplémentaire. Ils appréhendent que les pertes d'emplois qui en découleront dans le secteur public augmenteront en fait le chômage, et au bout du compte la pauvreté et l'exclusion. En effet, ces emplois ne seront pas tous remplacés par des entreprises d'économie sociale et nombre de ceux qui vont l'être seront moins bien rémunérés et s'exerceront dans de mauvaises conditions de travail. C'est pourquoi des voix s'élèvent dans le rang des travailleurs et travailleuses : pour définir de façon précise où et comment l'économie sociale intervient en tant que complément à l'infrastructure déjà existante du secteur public [Lachapelle 1997].

De plus, de nombreuses coopératives parmi les plus importantes ont pratiqué des lockouts, des congédiements de masse et des mesures anti-syndicales, ce qui a certainement pour effet d'accroître les problèmes que l'économie sociale est sensée redresser. Malgré cela, certains syndicats au Québec, plus particulièrement la Confédération des syndicats nationaux (CSN), travaillent étroitement et depuis longtemps avec les entreprises d'économie sociale [Lévesque 1997]. Bien avant la Conférence de 1996, la CSN avait émis un appel à ses membres afin de soutenir les nouvelles initiatives dans ce domaine [Aubry et Charest 1995]. De plus, la CSN s'appuya sur le succès du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, pour en créer un nouveau : FondAction. Le Fonds de solidarité s'est activé à sauver des emplois dans le secteur privé et à soutenir le développement local. Il compte persévérer en ce sens [Godbout 1997]. FondAction concentrera son action en premier lieu sur les plus petites initiatives, particulièrement celles d'économie sociale, en tandem avec le groupe conseil sur le développement des coopératives de la CSN.

Il n'en demeure pas moins que la sous-capitalisation des coopératives et des organismes sans but lucratif reste un problème majeur. En effet, le fait qu'il a fallu créer un fonds de développement spécifique pour les initiatives d'économie sociale est révélateur à plus d'un titre du caractère unique de leurs besoins financiers. Ceci s'avère tout spécialement vrai lors de la phase de prédémarrage qui permet aux initiatives de détecter des besoins non satisfaits et d'identifier la façon de les combler. Elles peuvent alors mobiliser des ressources que ni le monde des affaires capitaliste, ni le secteur public, ne sont en mesure de s'adjoindre. C'est une étape à ne pas ignorer. Mais tous les intervenants et intervenantes reconnaissent que cette démarche prend beaucoup de temps et les promoteurs de ces initiatives possèdent rarement le capital nécessaire pour la financer entièrement. Malheureusement, le Fonds n'a pas grand-chose à offrir pour résoudre ce problème.

iii. centres locaux de développement et autres ressources d'assistance technique

Tous les intervenants et intervenantes et les acteurs ayant des intérêts en jeu s'inquiètent du fait que les nouveaux entrepreneurs sociaux ne posséderont pas les connaissances et les aptitudes nécessaires pour gérer des initiatives économiques. Cette peur trouve écho chez les militants et militantes des mouvements sociaux eux-mêmes car, d'après une étude sur le DÉC au Québec, la plupart de ces entrepreneurs sortiront probablement de leurs propres rangs. Un « saut qualitatif » sera alors nécessaire pour passer d'objectifs purement sociaux à des objectifs économiques.¹⁰ Bien que les militants et militantes des milieux communautaires arrivent souvent à gérer avec succès des organisations au budget serré, cela ne signifie pas qu'ils possèdent le savoir-faire pour mettre en marché et produire des biens et services dans l'arène de la concurrence où le contrôle de la qualité et la gestion des coûts et l'efficacité sont la règle.

C'est pourquoi l'assistance technique jouera un rôle crucial dans la réussite de la plupart des entreprises d'économie sociale. Dans le rapport qu'il présenta au Sommet d'octobre, le Chantier énuméra un nombre impressionnant d'organismes développés, en apparence, pour soutenir les entreprises et les organisations d'économie sociale. Cette liste comprend les coopératives de développement régional (8), les corporations de développement communautaire (17), les corporations de développement économique communautaire (CDÉC) (8), les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) (55) et les organisateurs et organisatrices communautaires qui travaillent dans les centres locaux de services communautaires (CLSC) : soit environ 325 intervenants et intervenantes dans 100 CLSC.

Jusqu'à un certain point, cette information est trompeuse ; car un certain nombre de ces organisations, surtout la plupart des corporations de développement communautaire, ne disposent pas de personnel qualifié pour apporter de l'assistance technique aux entreprises d'économie sociale. En effet, la plupart des organisateurs et organisatrices communautaires ne possèdent pas les connaissances requises pour élaborer des plans d'affaire, développer des stratégies de mise en marché et calculer une analyse de rentabilité. Tous ces éléments sont indispensables à la réussite commerciale des entreprises d'économie sociale. De même, la plupart des analystes qui travaillent avec les SADC ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour développer l'aspect social des opérations d'une entreprise d'économie sociale. Par exemple, les initiatives d'économie sociale sont souvent tributaires de dons en temps. À tout le moins, les membres des conseils d'administration apportent une contribution en temps pour participer aux réunions ; car ils et elles ne peuvent pas être payé-e-s pour ce travail. D'autres membres jouent souvent un rôle-clé en présidant ou en participant à des comités, ou

encore en offrant fréquemment leur aide lors d'activités spéciales, et ce bénévolement. Quarter va même jusqu'à considérer le bénévolat comme une « caractéristique saillante » de l'économie sociale [Quarter, 1992]. La question est alors que les bénévoles sont une partie des ressources humaines des initiatives d'économie sociale sans laquelle celle-ci ne peut fonctionner. Mais le bénévolat ne peut être imposé, puisque les bénévoles choisissent de donner de leur temps et qu'ils et elles quittent généralement les organisations qui les prennent pour acquis. On ne peut tout simplement pas gérer des bénévoles comme on gère le personnel rémunéré. On ne peut leur donner l'ordre d'accomplir une tâche. Il faut à la fois être diplomate et disposer de beaucoup de temps pour superviser les fonctions qu'ils et elles acceptent de remplir. La plupart des programmes de formation en gestion prennent rarement ce type de facteurs en considération et les outils conventionnels de développement des affaires n'ont pas été conçus en fonction de telles problématiques.

Certaines de ces structures de soutien, telles les coopératives de développement régional, refusent d'apporter leur aide à des projets qui se situent en-dehors des activités commerciales ou de production conventionnelles. D'autres encore, telles les corporations de développement communautaire, ont tendance à percevoir l'économie sociale comme se limitant à des initiatives de service ou d'assistance mutuelle. C'est pourquoi elles restreignent leurs services à des activités non commerciales et sans but lucratif. Il semblerait que, selon la perspective qu'adoptent les différents fournisseurs de services de soutien, l'assistance technique se polarise soit vers l'aspect commercial, soit vers l'aspect de service.

Il est donc clair qu'il existe un besoin en assistance technique spécialisée pour les entreprises d'économie sociale. Peu d'organisations offrant un tel soutien ont été développées récemment. Quelques CDÉC, au moins une corporation de développement communautaire, le *Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail* et le *Groupe de consultation pour le maintien et développement de l'emploi de la CSN* (une branche consultative de la Confédération des syndicats nationaux) fournissent tous des conseils éclairés aussi bien sur les éléments économiques que sociaux des entreprises d'économie sociale. Toutefois, de telles ressources sont rares. Le gouvernement du Québec reconnaît qu'un soutien supplémentaire est nécessaire. La législation déposée en décembre 1997 réclame, avant le 1er avril 1998, la mise sur pied d'un centre local de développement (CLD) dans chaque municipalité régionale de comté ou son équivalent en milieu urbain. Chaque CLD sera un point de service pluridisciplinaire géré par la communauté et dont le but est de fournir de l'assistance technique et d'autres services de développement à des entreprises potentielles ou déjà existantes. Chaque CLD fournira également de l'assistance technique à des initiatives potentielles ou déjà existantes d'économie sociale. Une partie du budget de chaque CLD sera spécifiquement allouée au développement des entreprises dans le cadre de l'économie sociale. Bien que certains CLD pourraient sous-traiter ce travail là où les ressources existent déjà, la plupart d'entre eux devraient embaucher du personnel pour remplir cette tâche. Toute la politique relative à la mise en place des centres de développement locaux a été sévèrement critiquée ; car de nombreux CLD vont empiéter sur le terrain des organisations de développement déjà existantes, surtout les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les corporations de développement économique communautaire (CDÉC). Toutefois, du strict point de vue de l'économie sociale, l'avènement de ressources techniques locales qualifiées est considérée comme un pas de géant dans la bonne direction.

locale au développement économique ; car ils sont composés de membres de la communauté desservis par l'organisation ; les ristournes sont basés sur les services que reçoivent les membres et non sur leur richesse personnelle. De plus, le fait que les réserves accumulées ne peuvent être transférées garantit le contrôle local des actifs. En effet, les professionnel-le-s détiennent un argument de taille, surtout au Québec où, depuis le début du siècle, le progrès économique va de paire avec la croissance du mouvement coopératif. Aujourd'hui, le réseau des caisses populaires Desjardins (la plus importante banque du Québec), avec ses mutuelles d'assurance et ses compagnies d'investissements se trouve parmi les dix premiers fournisseurs de services financiers au Canada; la *Coopérative fédérée* emploie près de 6 000 personnes¹⁹; plus de 20 000 familles québécoises logent dans des coopératives d'habitation; et le Québec possède la plus grande concentration de coopératives de travail en Amérique du nord.

Ces succès contribuent à justifier l'idée que le modèle coopératif est avantageux en lui-même. Pourtant, le modèle légal est rarement proposé aux entrepreneurs en herbe, parce qu'au Québec, une coopérative requiert 12 membres fondateurs (sauf les coopératives de travail qui n'en requièrent que trois). Cette contrainte au niveau du nombre de membres empêche toutes les nouvelles entreprises potentielles qui comptent une ou deux personnes d'adopter le modèle. De plus, la structure du capital des coopératives ne permet pas d'obtenir des fonds destinés aux entreprises privées et les politiques fiscales sont moins généreuses envers les coopératives qu'elles ne le sont envers d'autres types d'opérations. C'est pourquoi les intervenants et intervenantes de développement économique – y compris les agents de crédits des *caisses populaires* – refusent tout net de recommander le modèle, sauf dans les cas où un avantage direct, tel un programme de financement spécifique, peut être identifié. C'est pour cette raison que, comme l'a indiqué le Chantier dans son rapport, des programmes spécifiques de soutien à l'économie sociale sont indispensables.

Le regain d'intérêt qu'a suscité l'économie sociale a été très bénéfique pour le mouvement coopératif en général. Il lui a permis d'augmenter sa visibilité, de mettre en valeur ses nombreuses réalisations, et a ravivé la ferveur de ses dirigeants et dirigeantes.

On pourrait soutenir, en guise d'illustration, que si le mouvement des femmes n'avait pas obtenu que l'économie sociale soit inscrite à l'ordre du jour, le *Conseil de la coopération du Québec* (CCQ) en serait encore à jouer discrètement le rôle de groupe de pression et de représentation dans lequel il excellait depuis 1995. Le CCQ regroupe et rassemble les confédérations et fédérations coopératives québécoises. En tant que tel, il est identifié à la « vieille garde » du mouvement coopératif. Toutefois, en raison de sa position stratégique, il a été invité à participer au Chantier de l'économie sociale et a siégé au premier comité d'orientation et au conseil d'administration qui l'a remplacé. Pour répondre à l'appel demandant la création d'un nouveau mécanisme qui ferait le pont entre les actions et les principes coopératifs et ceux du développement local, le CCQ a élaboré une nouvelle structure, la *coopérative de solidarité*, à l'image d'un modèle italien. Ce qui fait de la coopérative de solidarité un modèle unique ne sont pas tant les types de services qu'elle fournit, mais plutôt sa structure de gouvernance. Dans ce type de coopérative, deux groupes de membres doivent être présents – les utilisateurs et utilisatrices de services et les travailleurs et travailleuses de la coopérative. Il est possible d'introduire un troisième groupe de membres formé de personnes ou d'organisations ayant des intérêts sociaux ou économiques à ce que la coopérative réussisse. Ce dernier groupe peut être composé de membres de la communauté qui ne sont ni des travailleurs et travailleuses ni des utilisateurs et utilisatrices, ainsi que des représentants et représentantes d'acteurs-clés ou de fournisseurs.

Étant donné que l'économie sociale n'est ni une économie informelle, ni une économie déréglementée, ce point de vue a quelque mérite. Bien qu'il défie la supposition que le marché est le moyen le plus efficace pour régulariser l'activité économique, il ne nie aucunement les lois de l'offre et de la demande. Pour qu'une entreprise soit viable, elle requiert des marchés lucratifs. Dans la pratique, les besoins qui stimulent l'économie sociale sont le plus souvent ceux et celles que le secteur privé a ignorés ou abandonnés. En effet, avec le déclin du modèle keynésien et de l'État-providence, l'économie sociale sera amenée à jouer un rôle de plus en plus important pour offrir des services qui requièrent une main-d'oeuvre importante, et ce parce qu'elle possède la capacité de faire participer à de telles initiatives aussi bien des utilisateurs et utilisatrices que des professionnel-le-s. Des études européennes reconnues¹⁶ semblent confirmer cette tendance.

Cette possibilité amène les intervenants et intervenantes du mouvement communautaire à penser que la plupart des nouvelles initiatives d'économie sociale seront concentrées dans des domaines jugés non lucratifs par le secteur privé ou estimés trop coûteux par le secteur public. Par conséquent, puisque le recrutement de bénévoles au niveau local ne suffira jamais à compenser la différence entre les revenus et les dépenses salariales ou bien ne sera jamais assez stable pour assurer la qualité et la quantité continues des services, il semblerait que les nouvelles entreprises sociales devront inévitablement s'appuyer sur des bas salaires et des avantages sociaux réduits pour joindre les deux bouts. Les coûts salariaux représentent en effet leur dépense principale. C'est pourquoi, nombreux sont ceux et celles qui craignent que seule l'exploitation des personnes prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-emploi, ou encore la substitution d'emplois dans le secteur public par de la main-d'oeuvre à bon marché pourront garantir l'existence à long terme des entreprises d'économie sociale. Ils et elles soupçonnent aussi que la formation et les coûts afférents au démarrage organisationnel seront financés par des programmes de développement de l'employabilité, ou pire, par des projets de workfare [Dallaire 1997 ; Shragge 1997] ; car c'est ainsi que la plupart des coopératives de services aux personnes et des organismes sans but lucratif ont, jusqu'à présent, vu le jour au Québec. Les militants et militantes de tous bords, y compris ceux et celles du Chantier, y sont opposés ; car l'économie sociale devrait réduire la pauvreté et non pas contribuer à construire un bastion de « cheap labour. » En d'autres termes, pour plusieurs, les entreprises d'économie sociale sont condamnées à l'échec ou elles sont dangereuses, à moins que des programmes publics ne soient disponibles pour compenser les pertes et que la participation des travailleurs et travailleuses soit volontaire (ce qui n'est en général pas le cas des programmes de workfare), même si les travailleurs et travailleuses sortent des rangs du chômage.¹⁷

iii. le mouvement coopératif

Beaucoup de professionnel-le-s du développement des coopératives voient l'économie sociale en termes de structure légale. Ils considèrent qu'elle se compose d'organismes possédant le statut légal de coopérative ou intégrant, de façon formelle, les principes de gouvernance et les règles et structures opérationnelles qui régissent les coopératives.¹⁸ Selon ceux et celles qui utilisent cette définition, toutes les formes de coopératives et de mutuelles font partie de l'économie sociale tant et aussi longtemps qu'elles possèdent leur structure légale. Ces professionnel-le-s estiment que les composantes structurelles elles-mêmes permettent d'atteindre les objectifs sociaux : le processus décisionnel démocratique nivelle la relation entre les membres riches et les membres pauvres ; les conseils d'administration assurent la participation

iv. organisations de maillage et autres ressources en formation

Une rétrospective du mouvement coopératif indique que les coopératives de travail, en tout temps et un peu partout dans le monde, ont été le type de coopératives le plus difficile à maintenir [Quarter, 1992]. Le directeur sortant de la Fédération des coopératives de travail du Québec l'a confirmé lors d'une présentation qu'il a prononcée pendant un atelier à l'occasion d'une conférence internationale. Il a déclaré que des 25 coopératives de travail créées chaque année au Québec, environ 15 d'entre elles meurent « dans un silence absolu » [Arteau 1997]. Ce taux d'échec est très inquiétant, si l'on considère que la coopérative de travail (ou un autre modèle lui ressemblant) est la structure privilégiée des nouvelles entreprises d'économie sociale, surtout dans le cas des services de soins aux personnes demandant une intervention à long ou moyen terme. Le nouveau Fonds de développement de l'économie sociale prévoit un taux de non remboursement de ses investissements de 18 pour-cent. Bien que ceci ne représente pas le taux des échecs réels prévus (car toutes les entreprises ne requièrent pas la même somme d'argent), ce chiffre effraie ceux qui hésitent à adopter l'économie sociale comme stratégie pour des services aux personnes et qui ne veulent pas recoller les pots cassés pour chaque cinquième initiative qui cessera de fournir des services essentiels. Bien sûr, les histoires d'horreur n'arrangent pas les choses non plus. Prenons par exemple l'histoire du quotidien *Le Fleuve*. Le manque de sens des affaires de ses journalistes-dirigeants et dirigeantes et le manque de compréhension du fonctionnement d'une coopérative de la part de ses bailleurs de fonds ont contribué à l'extinction de l'unique quotidien de Rimouski et à la perte de plus de 40 emplois dans une région gravement touchée par le manque de débouchés [Bérubé 1997].

Pendant quelque temps encore, l'acquisition des connaissances et des habiletés se fera essentiellement par le biais de la pratique ; car les intervenants et intervenantes se tournent vers les fournisseurs de services professionnels pour obtenir des conseils et de l'information. Ceci devrait souvent prendre une forme quelconque d'apprentissage sur le tas. Il existe néanmoins un besoin en formation professionnelle évident. Cette formation devra apporter des compétences techniques et être bien informée des valeurs du milieu. Malheureusement, la pénurie de programmes d'éducation qui intègrent à la fois une formation économique et sociale est dénoncée en vain depuis plusieurs années. Les écoles de service social n'incluent toujours pas l'étude de plans d'affaires ni l'analyse de marché dans leurs programmes, et les écoles commerciales n'incluent toujours pas l'intervention sociale ni l'éducation populaire dans les leurs. Cela signifie que de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des intervenants et intervenantes de l'économie sociale doivent être développés rapidement si l'on veut voir prospérer cette approche. À l'heure actuelle, au moins un intermédiaire privé sans but lucratif de formation en DÉC élabore un programme en ce sens. L'Université Concordia à Montréal, quant à elle, est en train de mettre sur pied un programme de diplôme de deuxième cycle en DÉC avec une concentration éventuelle sur le développement des entreprises sociales et l'entrepreneuriat social. Bien que tous ces projets soient encourageants, ils ne combleront malheureusement qu'une partie infime des besoins en formation.

Le maillage peut souvent être un moyen pour combler le vide qui existe en assistance technique et en formation, grâce au soutien que des pairs apportent soit à des moments cruciaux, soit pour résoudre des problèmes spécifiques. Deux types de réseaux semblent les plus utiles. Les réseaux locaux ont tendance à être composés d'un mélange de domaines de pratique, mais ils rassemblent des personnes et des organisations ayant des problèmes communs en lien avec leurs communautés spécifiques. À ce niveau, on peut également

produire un capital social.¹¹ De plus, il est nécessaire d'arrimer les expériences d'économie sociale à la dynamique locale, afin que toutes les initiatives de développement puissent se rapprocher les unes des autres et ainsi renforcer les liens de solidarité qui permettent à une communauté d'exploiter de façon optimale toutes les ressources existantes. De récentes recherches suggèrent que des organisations intermédiaires sans but lucratif contrôlées démocratiquement sont essentielles à la réussite du développement [Ninacs 1993]. Un éventail de structures de maillage locales existe au Québec, mais leur capacité à recruter des entreprises d'économie sociale reste à démontrer.

Une autre forme de maillage s'exerce par le biais d'organisations intermédiaires sectorielles, comme la Fédération québécoise des coopératives de travail (FQCT), et permet à des organisations qui partagent des intérêts communs de se rapprocher. De tels intermédiaires peuvent évaluer les lacunes qui existent au niveau des connaissances et des habiletés. La FQCT, par exemple, a été en mesure de développer un certain nombre de courtes sessions de formation sur des sujets ciblés avec précision et reposant sur les besoins qu'ont exprimés ses membres. De plus, certains intervenants et intervenantes pensent que la mise sur pied d'entreprises d'économie sociale indépendantes les unes des autres peut nuire à une éventuelle solidarité. Ils pensent que les réseaux sectoriels devraient jouer un rôle plus important pendant les premiers stades de développement. Toutefois, les liens que les organisations telle la FQCT auront avec les fournisseurs d'assistance technique qui feront ce travail, tels les centres de développement, ne sont pas encore clairement définis.

v. les comités régionaux d'économie sociale

La Marche des femmes contre la pauvreté et l'engagement du gouvernement du Québec à investir 250 million \$ sur cinq ans pour des « infrastructures sociales », eurent pour conséquence la mise à disposition en 1995 d'un montant initial de 15 million \$. Ce fut le Secrétariat au développement des régions (SDR) qui en eut la responsabilité. Il s'empessa de mettre sur pied des comités régionaux d'économie sociale (CRES) dans chaque région administrative [Belley 1997 ; Gagnon et al 1997], dont les objectifs étaient les suivants:

- promouvoir l'économie sociale;
- encourager la création de nouvelles entreprises ou consolider des initiatives déjà existantes ;
- participer aux stratégies de développement locales et régionales;
- évaluer les différents projets et émettre des recommandations auprès des fonds régionaux de développement.

Chaque CRES était composé de quatre représentantes de groupes de femmes, des représentants et représentantes de quatre directions ministérielles ou instances régionales (le SDR, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, le Ministère de la Sécurité du revenu et la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre), une représentante du Conseil du statut de la femme du Québec, un représentant ou une représentante du conseil régional de développement, et dans certaines régions, un représentant ou une

ii. le mouvement communautaire

Le mouvement communautaire considérait l'arrivée de l'économie sociale avec anxiété. De façon générale, il craignait d'être forcé à adopter un mode d'entrepreneuriat dont il croyait qu'il aurait pour effet de changer de façon fondamentale sa vocation première, à savoir fournir des services et non pas s'engager dans des activités commerciales. Afin de se protéger, le mouvement communautaire fit pression avec succès auprès de son bailleur de fonds principal, le *Secrétariat à l'action communautaire autonome*, pour s'assurer que les organismes sans but lucratif de défense des droits et de services à la communauté ne soient pas considérés comme faisant partie de l'économie sociale, et que les fonds qui leur avaient déjà été attribués – 195 millions \$ excluant les garderies – ne soient pas redistribués à l'économie sociale [Bélanger 1996].

Il semble donc exister une anomalie ; car deux types d'organisations composent le mouvement communautaire au Québec: des organisations de services communautaires et des groupes de défense des droits. De nombreuses organisations communautaires de services ont été citées en exemple comme étant des organismes sans but lucratif de l'économie sociale! Aussi bien les garderies que les fournisseurs de services à domicile et les comptoirs d'articles d'occasion ont été utilisés pour démontrer comment les lois du marché et le financement public peuvent s'associer dans le but d'assurer, dans les communautés appauvries, la distribution de services contrôlés par la communauté. D'un autre côté, la plupart des groupes de défense des droits et d'éducation populaire obtiennent des enveloppes pour financer leurs opérations de base ou pour des programmes qui ne sont ni liés à la distribution de services spécifiques, ni à l'obtention de résultats précis. Ces organisations ne seront pas impliquées directement dans le développement de l'économie sociale. D'ailleurs, elles encouragent le mouvement à ne pas y être assimilé. Pourtant, nombre d'entre elles sont devenues des acteurs ayant des intérêts en jeu là où les initiatives d'économie sociale empiètent sur leur terrain. Par exemple, il est probable que de futures entreprises d'insertion dans le domaine de l'entretien de bâtiments résidentiels ne pourront réussir si elles ne travaillent pas en collaboration avec les groupes de défense des droits des locataires. De plus, certains regroupements ou fédérations participeront à des instances de coordination. Certains fourniront peut-être de l'assistance technique aux entrepreneurs sociaux, surtout en ce qui concerne les aspects sociaux de leurs entreprises.

Ceux et celles qui pensent que l'économie sociale doit contribuer au développement économique tout comme n'importe quel autre secteur économique partagent généralement le point de vue que les initiatives d'économie sociale doivent contenir une composante commerciale. Bien que le maillage et le soutien mutuel (qui caractérisent les organisations communautaires et les groupes de femmes) soient fondamentaux pour le développement local, il est très difficile d'établir la contribution spécifique qu'ils apportent à l'économie. Les intervenants et intervenantes du développement local, les nouveaux alliés du secteur privé ainsi que les fonctionnaires qui élaborent les programmes publics pensent que l'aspect commercial des entreprises d'économie sociale stimule la capacité à entreprendre. Les profits que réalisent ces entreprises produisent des revenus imposables, et leur structure associative encourage le contrôle local et la participation des membres. De nombreux militants et de nombreuses militantes du milieu communautaire estiment que cette perspective est intrinsèquement dangereuse ; car les lois du marché jouent sur les inégalités. Elles avantagent ceux et celles qui ont le plus de ressources au détriment de ceux et celles qui en ont le moins, à savoir leurs mandants. Ils et elles pensent qu'une certaine forme de contrôle collectif devrait être exercé sur l'aspect commercial de l'économie sociale tout comme ça devrait être le cas pour n'importe quelle entité économique qui fournit des services aux personnes.

Il existe aussi d'autres sujets de mécontentement, mais l'effet général produit au sein des groupes de femmes est un grand sentiment de confusion. Actuellement, certains groupes de femmes soutiennent sans équivoque une implication dans l'économie sociale, alors que d'autres croient qu'il s'agit au mieux d'une illusion et au pire d'un leurre. Comme c'est le cas parmi beaucoup d'éléments progressistes au Québec, certains pensent que l'économie sociale ne devrait pas se substituer à ce qui est disponible dans le secteur privé, ni à ce que produit le secteur public. D'autres vont encore plus loin et argumentent que les organisations qui appartiennent à l'économie sociale ne devraient s'engager dans aucune activité commerciale – celles-ci étant le domaine exclusif du secteur privé – et devraient en même temps garder leur indépendance vis-à-vis des programmes gouvernementaux. D'autres encore maintiennent que la place de l'économie sociale se situe entre le secteur privé et le secteur public et qu'elle ne devrait chevaucher ni l'un ni l'autre. L'économie sociale doit jouer un rôle de complément, ou bien elle doit servir à augmenter de façon temporaire les ressources de production du secteur public ou du secteur privé jusqu'à ce que l'un ou l'autre soit économiquement en mesure de prendre la relève. Différentes versions de ce dernier point de vue sont très répandues au sein des groupes de femmes – et d'ailleurs parmi les groupes de lutte contre la pauvreté et les organisations communautaires en général. Le raisonnement qui sous-tend cette idée est qu'il faut arriver à développer une toute nouvelle forme d'économie – basée sur la solidarité et dont le rôle est de renforcer la société civile, et non le contraire – si l'on veut contrer l'oppression et l'exploitation.¹⁴ Alors que l'économie sociale semble représenter un pas en ce sens et semble s'inscrire ainsi dans un mouvement plus vaste de changement social, les intervenants et intervenantes de ces groupes pensent que si l'économie sociale n'est autre qu'une façon plus collective de faire des affaires, alors ses objectifs sociaux seront probablement, avec le temps, subordonnés à des impératifs économiques.¹⁵ Dans la même veine, si l'économie sociale n'est qu'une autre manière de distribuer des services d'État, alors son seul avantage semblerait être de la main-d'oeuvre à bon marché ou une gestion et des infrastructures moins coûteuses, ou les deux. Ces organisations ne toléreront pas de telles pratiques à cause des pertes d'emplois qui en découleraient dans le secteur public et aussi parce qu'elles réclament des salaires et des avantages équitables pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses.

Le mouvement des femmes voit avec réalisme les services aux personnes comme étant l'avenue principale pour le développement de l'économie sociale à court terme. Les femmes, plus que les hommes, seront fort probablement sur l'avant-scène de telles activités et rempliront donc la plupart des tâches routinières. Ce sont elles qui feront les frais du problème ; car les services aux personnes de toutes sortes ont toujours été relégués aux femmes à la maison, et ont été leur source traditionnelle d'emploi depuis aussi longtemps qu'on se souvienne. De plus, les types d'emplois qui seront créés dans les entreprises d'économie sociale font surgir des craintes justifiées d'y voir de la main-d'oeuvre à bon marché, étant donné que les salaires et les avantages sociaux dans le domaine des services aux personnes sont d'habitude très bas. Tous les groupes de femmes sont déterminés à ce que les emplois créés par l'économie sociale soient stables et qu'ils procurent des salaires décentés et de bonnes conditions de travail. Aux yeux du mouvement des femmes, les promoteurs et entrepreneurs sociaux ainsi que les fournisseurs d'assistance technique et les bailleurs de fonds feront face à un défi de taille, pour s'assurer que les entreprises d'économie sociale ne se transforment pas en ghettos d'emplois précaires et sous-payés.

représentante des syndicats. Les résultats obtenus varient selon les régions, mais tous ont vécu les mêmes problèmes de financement. Il n'y avait tout simplement pas assez d'argent : chaque région obtenait entre 40 000 \$ et 350 000 \$ par an. Pour ce qui est des autres sommes que le gouvernement du Québec s'était engagé à verser, les groupes de femmes découvrirent rapidement qu'il s'agissait d'argent provenant du recyclage de programmes existants. Toutefois, grâce à la participation des groupes de femmes, les questions relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale ont pu, jusqu'à présent, rester à l'avant-scène des discussions régionales et des plans de développement.

Il y a eu des changements majeurs depuis 1997, lorsque les CRES furent affiliés à leur conseil régional de développement. La composition de leurs membres changea en accord avec la nouvelle politique gouvernementale de développement local et régional : tous les délégués et toutes les déléguées du gouvernement furent obligé-e-s de partir et de nouveaux représentants et nouvelles représentantes d'organisations communautaires et du mouvement coopératif vinrent s'ajouter. À présent, leur rôle est le suivant :

- développer dans chaque région la portion de la planification stratégique consacrée à l'économie sociale ;
- garantir que des délégué-e-s de l'économie sociale locale soient représenté-e-s au conseil d'administration de chaque centre local de développement ;
- coordonner les actions entre les acteurs de l'économie sociale locaux et régionaux.

Comme les centres de développement locaux n'ont pas encore été établis, ce sont les CRES qui travaillent sur la planification stratégique. On s'attend aussi à ce que les CRES joueront le rôle de relais avec Le Chantier de l'économie sociale, mais rien n'a encore été défini de façon formelle.

vi. le gouvernement du Québec ¹²

Des documents dont se sert le gouvernement du Québec à des fins d'information et de formation du personnel dans divers secteurs de la fonction publique prévoient une très faible augmentation du nombre d'emplois. On anticipe aussi que la création d'emplois dans le secteur privé continuera à imposer des critères très élevés en termes de qualifications, et que le nombre de nouveaux emplois restera extrêmement limité. C'est donc un défi de taille que de permettre au segment le moins qualifié de la population d'intégrer le marché du travail ; car cela semble signifier qu'il faille étendre le réservoir d'emplois au-delà des secteurs public et privé. Le gouvernement du Québec pense que là se trouve la place de l'économie sociale. Le document du gouvernement explique qu'il existe des marchés potentiels pour l'économie sociale parce que : l'État-providence a atteint ses limites ; les besoins non satisfaits sont de plus en plus nombreux ; et le secteur privé ne semble guère intéressé à s'engager dans des activités peu lucratives. C'est en satisfaisant ces besoins que l'économie sociale peut générer une nouvelle activité économique et ainsi augmenter le nombre d'emplois par la création de postes qui requièrent une main-d'oeuvre moins qualifiée. Sans vouloir confiner l'économie sociale à des emplois à bon marché ou à de très petites entreprises, le fait est que beaucoup de besoins non satisfaits font souvent appel à des personnes moins spécialisées.

Le gouvernement considère que le mot « entreprise » est la clé du succès de l'économie sociale. Il croit qu'une entreprise produit des biens et des services, fournit de vrais emplois et est financièrement viable. Pour le gouvernement du Québec, une entreprise peut être financièrement viable même si elle reçoit des fonds provenant du gouvernement. Les garderies sont citées en exemple pour démontrer qu'elles sont des entreprises viables malgré le soutien public apporté aux parents. Le document du gouvernement souligne que l'engagement pris lors du Sommet vise les entreprises d'économie sociale et non pas des initiatives sans composante entrepreneuriale. Ce soutien peut prendre plusieurs formes :

- des fonds de démarrage ;
- des transferts directs vers les familles à faible revenu pour leur permettre d'avoir accès aux services que proposent ces entreprises ;
- des achats directs de biens et de services par les ministères et organismes publics ;
- le soutien aux entrepreneurs ;
- l'accès à certains programmes de développement d'entreprises pour les initiatives d'économie sociale déjà existantes ;
- la création, par ses agences de développement, de nouveaux outils telles des garanties sur prêt.

Selon le gouvernement, un tel soutien est nécessaire pour encourager une partie du secteur communautaire à adopter un état d'esprit d'entreprise – un vrai changement de paradigme qu'il ne faut pas sous-estimer.

Le document du gouvernement fait remarquer que celui-ci apportera son soutien à des entreprises d'économie sociale exploitant des marchés financièrement viables. Bien qu'il reconnaisse que l'économie sociale peut intervenir dans d'autres types de marchés et le fait effectivement, la priorité du gouvernement est clairement d'apporter son soutien au développement là où le potentiel de création d'emplois est le plus élevé et le moins coûteux. Ceci cause des inquiétudes, surtout parmi les groupes de femmes. En effet, cela indique qu'il existe une distinction entre les initiatives d'économie sociale et les projets « d'infrastructure sociale » qui incluent l'essentiel du financement des organisations communautaires. En fait, le document indique clairement que l'utilité sociale n'est pas le critère principal que le gouvernement retient pour accorder son soutien. Une autre inquiétude est que les programmes gouvernementaux hautement standardisés ne tiendront pas compte du fait que la composante sociale des initiatives d'économie sociale ne peut être uniquement financée par les lois du marché, et que ces programmes se concentreront davantage sur l'aspect commercial. Il est effectivement plus facile d'évaluer les résultats financiers que les résultats sociaux. D'aucuns pensent, en effet, que les évaluations quantitatives perçues comme étant l'élément sur lequel se concentrent les programmes publics seront aussi la norme ici. Ceci nuira à la qualité des services si des critères qualitatifs ne sont pas introduits.

Les principaux acteurs ayant des intérêts en jeu

Avec l'arrivée de ce réseau de ressources et particulièrement avec l'annonce que de l'assistance technique gratuite et des financements abordables seront bientôt mis à la disposition des initiatives d'économie sociale à grande échelle de la province, un nombre sans cesse croissant d'organisations et d'institutions sont impliquées dans ce domaine ou le seront sous peu. Les acteurs principaux requièrent un examen attentif surtout parce que nombre de ces organisations ne partagent pas nécessairement le même point de vue sur l'économie sociale ; car leurs mandats, leurs intérêts et leurs ressources varient. De nombreuses questions au sujet des pratiques et des procédures émergent de cette diversité.

i. les groupes de femmes

Le mouvement des femmes a été à l'avant-garde du développement de l'économie sociale. La plupart des observateurs s'entendent pour dire que la Marche des femmes contre la pauvreté à la fin du printemps 1995 a été à l'origine du regain d'intérêt pour l'économie sociale. La Marche réclamait un programme « d'infrastructures sociales » qui engloberait le soutien à tous les types de groupes communautaires. Elle revendiquait aussi le développement d'une nouvelle économie qui aborderait la question de l'exclusion des femmes du marché du travail et qui reconnaîtrait le travail souvent non rémunéré ou du moins généralement sous-payé que les femmes accomplissent au profit de la société. De fait, depuis le début des années 1990, plusieurs segments du mouvement des femmes avaient déjà commencé à étudier comment les centres de femmes étaient utilisés pour aider à réduire la pauvreté chez les femmes [Belleau 1993]. En guise de préparation à la Conférence de mars 1996, les groupes de femmes organisèrent des séminaires afin d'explorer les diverses questions relatives à l'implication des organisations de femmes dans le développement local et régional [Pelletier 1995]. Pourtant, ce fut lorsque les marcheuses exprimèrent leurs revendications en vue de la création d'infrastructures sociales qu'on regarda de plus près l'économie sociale pour vérifier si elle pourrait jouer un rôle dans la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale dont les femmes étaient victimes [Guay 1997].

Le mouvement des femmes a été, de façon générale, déçu par la manière dont aussi bien le gouvernement du Québec que le Groupe de travail sur l'économie sociale usurpèrent « son » domaine de recherche et reléguèrent au second plan ses questions les plus fondamentales [David 1997]. Par exemple, le mouvement des femmes maintient que l'économie sociale devrait inclure toutes les initiatives sociales, tandis que le Chantier soutient qu'une forme d'activité commerciale en est une composante essentielle. Les mutuelles sans but lucratif qui servent des groupes d'intérêt spécifiques et des organismes bénévoles et s'impliquent parfois dans des activités économiques (généralement des levées de fonds) qui ne sont pas vraiment des transactions commerciales, ne font donc pas, selon le Chantier et par défaut le gouvernement du Québec, partie de l'économie sociale.¹³ Même le mouvement communautaire, de par ses efforts à se dissocier de l'économie sociale, a adopté ce que le mouvement des femmes conçoit comme étant une vue restrictive de l'économie sociale. Le mouvement des femmes perçoit que ses alliés ne défendent pas une version de l'économie qui interpelle toutes les considérations d'ordre social, et en est véritablement consterné. Ceci est devenu une source de tension, surtout entre le mouvement communautaire et le mouvement des femmes mais ne constitue pas une cassure ; car les deux groupes sont d'accord sur un grand nombre de points fondamentaux.